

RAPPORT N°1

**VALTOM – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ANALYSE REGLEMENTAIRE
DES REJETS « EFFLUENTS LIQUIDES »**

M. le Président expose :

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle et d'optimisation des coûts, le VALTOM propose aux collectivités adhérentes qui le souhaitent de se regrouper pour un achat mutualisé de prestations de services concernant les analyses réglementaires des rejets « effluents liquides » des différentes installations présentes sur le territoire du VALTOM, à savoir les centres de transfert, les déchetteries ou toute autre installation appartenant aux différentes parties.

Les analyses portent sur :

- les eaux pluviales (eaux de ruissellement),
- le milieu récepteur (eaux et sédiments).

Cet achat mutualisé sera effectué dans le cadre d'une consultation passée en procédure formalisée (Appel d'Offres) sous la forme d'un groupement de commandes organisé conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour lequel le VALTOM sera le coordonnateur.

Le marché débutera au 1^{er} janvier 2019, pour une durée maximale de de 12 mois et sera renouvelable au maximum 3 fois 1 an.

Son exécution et le paiement des prestations demandées seront assurés par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez pour son territoire.

Plus particulièrement, sur le territoire de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez cela concernerait :

- 7 Déchetteries ;
- Quai de transfert Ambert
- ISDND à Ambert

Les modalités détaillées sont arrêtées dans le projet de convention de groupement joint.

Sur proposition du Président,

Délibération.

il vous est proposé :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention de groupement de commandes relative aux analyses réglementaires des rejets « effluents liquides »,
- D'autoriser M. le Président à passer commande et procéder au règlement des factures relatives aux prestations demandées.